



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 69080

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés d'insertion des personnels enseignants handicapés. En effet, le nombre de postes de réemploi ouverts chaque année aux personnels pouvant justifier de trois ans de réadaptation est en diminution constante depuis quelques années (45 postes à la rentrée 1999, 37 postes à la rentrée 2000 et 27 postes pour la rentrée 2001 pour 138 candidatures présentées). Le réemploi était prévu à l'origine pour un minimum de 600 postes, or il en existe seulement 575. La proportion de handicapés dans l'éducation nationale ne semble pas atteindre les objectifs fixés par la législation. Elle lui demande en conséquence comment il entend donner suite au protocole récemment présenté par le Gouvernement sur l'emploi des handicapés dans les administrations (prévoyant 6 % de handicapés en 2004) et répondre ainsi aux inquiétudes exprimées par les personnels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69080

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6565